

**DÉCISION N°2021-54 DU 4 FEVRIER 2021  
PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE**

La directrice générale de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu le décret n°2006-208 du 22 février 2006 modifié relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu la décision de délégation de signature-cadre en vigueur à la date de la présente décision,

**DÉCIDE**

**Article 1**

En l'absence de M. Guilhem BLANCHARD, Directeur de programme sa signature est déléguée à M. Vincent CHATALIC, Directeur de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature.

**Article 2**

La présente décision produira ses effets entre le lundi 15 mars 2021 et le vendredi 19 mars 2021 inclus.

La directrice générale,



**Marie-Luce BOUSSETON**